



Economie & Développement

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ECONOMIQUES ET DE DEVELOPPEMENT

Zoom sur le Togo emergent

N° 201 du 24 sept. 2021 / PRIX 250 F CFA AFRIQUE / 1EURO EUROPE



COOPÉRATION MONÉTAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'UEMOA

Le Togo met en place les bases de son adhésion à l'ECO

Les quinze Etats de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) annoncent le lancement de leur monnaie unique ECO en 2027. Ils ont en effet adopté une feuille de route en vue du lancement d'une monnaie commune en 2027 au Ghana en juin 2021. Cette feuille de route sera effectivement réaliste à condition que les pays travaillent d'ores et déjà pour pourvoir à l'échéance 2027, être prêts pour mettre en place cette monnaie commune de la CEDEAO après l'annonce conjointe des présidents Alassane Ouattara et Emmanuel Macron... **P. 4**

MOBILISATION À L'INVESTISSEMENT

Avec ou sans le Rapport Doing Business, le Togo doit poursuivre les réformes économiques pour rendre l'environnement des affaires plus attractif **P.2**

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



Un plan multi objectifs contre la faim et la malnutrition au Togo

CCIT



Un délai supplémentaire de 6 mois accordé à la Délégation Spéciale Consulaire pour achever sa mission

INVESTISSEMENT



La CEA et ICC lancent un centre d'entrepreneuriat en Afrique

TRANSPORT AÉRIEN

La compagnie ASKY réorganise et renforce son CENTRE D'APPELS



ECO FLASH

CCIT

Un délai supplémentaire de 6 mois accordé à la Délégation Spéciale Consulaire pour achever sa mission

Suite à une communication présentée le 22 septembre 2021 au conseil des ministres par Kodjo ADEDZE, ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, le Gouvernement a décidé de proroger le mandat de la Délégation Spéciale Consulaire (DSC) à la tête de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT). Ce report de mandat se justifie, par la volonté des autorités togolaises de permettre à l'équipe « d'achever sa mission » et fait suite à la présentation



des actions qu'elle a menées, depuis sa mise en place. Ainsi, la DSC dirigée par Nathalie Bitho a donc six (6) de plus pour achever les réformes qui vont conduire aux élections en vue du renouvellement de l'instance à la tête de ladite chambre. Parlant d'élection, l'enregistrement des entreprises a démarré début août 2021 et se poursuit et des rencontres avec les différentes parties prenantes sont tenues également. La Délégation Spéciale Consulaire a été mise en place le 14 décembre 2020, à la suite de la suspension du processus électoral consulaire de la CCIT conduite par Germain MEBA. Elle a pour mission l'accomplissement de tout acte conservatoire ou tout acte dicté par l'urgence, la gestion des affaires courantes et l'organisation de nouvelles élections consulaires.

Charles Yao.

MOBILISATION À L'INVESTISSEMENT

Avec ou sans le Rapport Doing Business, le Togo doit poursuivre les réformes économiques pour rendre l'environnement des affaires plus attractif

La Banque Mondiale a annoncé officiellement le 16 septembre 2021, l'arrêt de la publication du rapport Doing Business. Cette décision fait suite à une enquête menée par le cabinet d'avocats WilmerHale, et qui a mis en lumière des irrégularités, dans la rédaction des éditions 2018 et 2020 du rapport "Doing Business" de la BM, qui passe au crible les conditions d'affaires dans les différents pays. « La confiance dans les travaux de recherche du Groupe de la Banque mondiale est d'une importance capitale. Ces travaux guident les actions des décideurs politiques, aident les pays à prendre des décisions mieux éclairées et permettent aux parties prenantes de mesurer les progrès économiques et sociaux avec plus de précision » a indiqué l'institution dans son communiqué. Et d'ajouter : « Après avoir examiné toutes les informations disponibles à ce jour sur le rapport Doing Business, y compris les conclusions d'examen et audits antérieurs et le rapport rendu public aujourd'hui par la Banque au nom du conseil des administrateurs, la direction du Groupe de la Banque mondiale a pris la décision de mettre un terme à la publication du rapport Doing Business ».

Selon des résultats de l'enquête, certaines équipes qui travaillaient sur le rapport « auraient modifié, sous pression » des données impactant ainsi le classement des pays très attendu à l'échelle mondiale. Si le Togo a amélioré son environnement des affaires et mobiliser davantage des investisseurs ces dernières années, c'est grâce en partie au Rapport Doing Business qui a permis au pays de faire des meilleures réformes économiques. A cet effet, le Togo s'est donné la peine d'améliorer la relation public - privé par laquelle les donateurs, les entreprises locales et internationales ainsi que les ONG, pour assainir le climat des in-



vestissements aux niveaux national. Le gouvernement a consenti à cet effet des efforts pour faciliter la création d'entreprises, l'exécution des contrats (renforcement de la transparence et célérité dans le traitement des contentieux commerciaux), et disposer d'un nouveau code des investissements avec une panoplie de facilités notamment fiscales offertes aux entreprises. L'amélioration du climat des affaires s'est également manifestée à travers la réduction des coûts des facteurs eau, électricité etc., et la sécurisation des investissements à travers des dispositions réglementaires prises dans le domaine judiciaire, l'obtention de prêt (droits légaux des emprunteurs et prêteurs). A ces mesures incitatives, s'ajoutent la dématérialisation des opérations douanières à l'importation tout comme à l'exportation, et la facilité dans l'obtention du permis de construire avec la réduction drastique des frais et du délais d'établissement et le transfert de propriété. Ces réformes audacieuses ont eu des impacts significatifs dans le secteur de l'entrepreneuriat. En 2018, 10545 nouvelles entités ont été créées, soit une augmentation de 27,5% par rapport à 2017. Cette forte propension est maintenue en 2019. En 2020, malgré les impacts de la crise sanitaire

sur le secteur privé, les investisseurs et opérateurs économiques nationaux ont porté 9710 initiatives entrepreneuriales, soit une augmentation de 6% par rapport à 2019. Parallèlement, le nombre d'entreprises créées par les opérateurs économiques étrangers a connu une hausse de 22,71%, pour atteindre 2831 entités. Ces réformes ont également permis au pays d'être une référence dans le monde.

En témoignent le rapport Doing Business 2020 de la Banque mondiale (BM) qui classe le Togo au premier rang africain et troisième rang mondial des pays les plus réformateurs, et les dernières statistiques de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), du Millenium Challenge Corporation (MCC), du World Investment Report et du FDI sur les Investissements directs étrangers (IDE) et bien d'autres institutions internationales d'évaluation des réformes économiques. Conformément à la feuille de route (2020-2025), le gouvernement s'est d'ores et déjà engagé à optimiser les réformes du climat des affaires et la qualité du partenariat public-privé en vue de la création de richesse dans l'économie nationale. L'Etat togolais a opté à cet effet, avec beaucoup d'agi-

lité, pour de nouvelles mesures incitatives notamment l'opérationnalisation complète de l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF) et le déploiement de « E-justice » pour sécuriser davantage les investissements. Dans la même dynamique, il procédera à l'instauration d'un seuil minimum de sous-traitance réservée aux entreprises nationales à travers la réforme des marchés, et l'instauration de la réduction du coût des facteurs de production avec les grands projets phares en cours dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécoms. Le gouvernement prendra aussi de nouvelles dispositions pour d'optimisation de l'initiative présidentielle de réservation de quota de 25% de marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs et faciliter les démarches de création d'entreprises aux togolais de l'extérieur. Ces nouvelles initiatives contribueront avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux à l'amélioration continue du climat des affaires et l'accélération rapide de la croissance et du développement socioéconomique du pays. « Notre pays est résolument déterminé à adopter une série de réformes. L'objectif est de rendre l'environnement des affaires plus attractif, de mobiliser davantage d'investissements et de réaliser une forte croissance économique à moyen terme », a déclaré le président togolais Faure Gnassingbé en 2020 à FDI Intelligence, service spécialisé du célèbre magazine économique américain Financial Times. L'engagement politique, le pragmatisme et le leadership des plus hautes autorités du pays doivent demeurer des catalyseurs de l'amélioration du climat des affaires et de l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) au Togo.

Raïssa

TOURISME

Un recensement général des établissements touristiques du 1er au 11 octobre 2021

Le Togo lance un recensement des établissements touristiques sur tout le territoire. L'opération a été annoncée dans un communiqué par le ministre de la culture et du tourisme, Dr Kossi Lamadokou, en vue « d'assurer une meilleure visibilité des établissements touristiques et de faire du tourisme un secteur à forte valeur ajoutée aussi bien sur le plan national qu'international ». Selon le calendrier annoncé, la première phase de ce recensement général se

déroulera du 1er au 11 octobre 2021, et concerne les établissements du Grand Lomé, de la région Maritime et de la région des Plateaux.

Les données collectées par des agents de terrain appuyés par les équipes du ministère chargé du Tourisme, permettront notamment au département du tourisme de disposer d'une



base de données fiable sur les établissements touristiques au pays.

LIVRAISON GRATUITE

SERVICE 7J/7.
SOUS RÉSERVE DE CONDITION.

SERVICE CLIENT
☎ +228 1 9022 14 18 / 22266382

Voltic Togo

Ne dites plus non, dites Voltic.

TRANSPORT AÉRIEN

La compagnie ASKY réorganise et renforce son CENTRE D'APPELS

Pour ASKY, la Compagnie Aérienne Panafricaine, les clients sont au centre des préoccupations. « A cet effet, nous avons donc le plaisir d'informer nos chers clients que notre Centre d'Appels a été réorganisé et renforcé pour répondre à vos besoins quotidiens », indique un communiqué de la Direction Générale. C'est toujours avec plaisir que nous vous fournissons toutes les informations et l'assistance nécessaires à travers les coordonnées suivantes :

Téléphone : +228 22 23 05 00

Email : callcenter@flyasky.com
De : 06:00 à 22:00 heures du lundi au vendredi
06h00 à 16h00 heures les samedis et dimanches
A propos de ASKY :
ASKY, la Compagnie Aérienne Panafricaine, est une compagnie aérienne 100% privée créée par des institutions bancaires régionales en Afrique qui comprend la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (EBID), la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) et le groupe ECOBANK (ETI) en part-



nariat avec Ethiopian Airlines. ASKY est une Compagnie commerciale de droit privé et est gérée par des professionnels de

l'aviation africaine expérimentée, avec Ethiopian Airlines comme partenaire stratégique. ASKY exploite actuellement une flotte de

dix(10) appareils : cinq (05) Boeing 737-800 et cinq (05) Boeing 737-700, desservant vingt-cinq (25) villes dans vingt-deux (22) pays d'Afrique ASKY se concentre sur le développement d'un réseau intra-africain solide qui favorise le développement régional, le tourisme, la croissance économique et l'intégration régionale en tant que catalyseur économique majeur du continent avec son objectif à long terme d'une entreprise durable axée sur la rentabilité. Pour plus d'informations, contactez callcenter@flyasky.com visitez notre site web www.flyasky.com ou nos pages LinkedIn, Twitter, Facebook et Instagram, @Asky Airlines

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le Togo amorce le processus d'adoption d'un cadre juridique

Le gouvernement togolais est engagé pour l'amélioration considérable des conditions de création et d'exercice des entreprises par les opérateurs économiques, en particulier les jeunes et les femmes nationaux ou étrangers. C'est pour cette raison qu'une Cellule du climat des affaires a été installée en novembre 2017. Pour concrétiser les acquis d'un environnement des affaires plus attractif, le Togo ambitionne adopter une loi pour les Partenariats Public-Privé (PPP). La réforme en vue, a pour but de favoriser l'investissement privé tout en optimisant la dépense publique, pour développer les infrastructures dans les secteurs



porteurs et stratégiques de l'économie nationale. La réforme du texte relatif aux contrats de partenariats public-privé, une fois

actée, devrait ainsi faciliter la réalisation des grands projets structurants inscrits à l'agenda de la feuille de route gouvernemen-

tales. En effet, ce cadre juridique doit contribuer à stimuler et « faciliter l'investissement privé et optimiser également la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs porteurs et stratégiques de l'économie nationale », indique un communiqué du conseil des Ministres du 22 septembre 2021. Par ailleurs, cette réforme du cadre des contrats PPP vient s'ajouter à l'actualisation en cours du cadre des marchés publics. Un ensemble d'initiatives sur toute la chaîne de la commande publique qui va permettre d'accélérer la réalisation des projets d'investissements publics au profit des populations. Les PPP permettent à l'autorité publique de faire appel à une entreprise privée pour financer, concevoir,

construire et ou gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le Togo a inscrit cette approche au cœur de sa stratégie de développement depuis quelques années, notamment dans le secteur agricole ou encore énergétique. Cette approche veut moderniser le secteur et permettre aux opérateurs économiques nationaux et étrangers d'investir davantage dans les filières agricoles porteuses. La stratégie est matérialisée notamment par l'opérationnalisation récente de la PIA (Plateforme industrielle d'Adetikopé), fruit d'un partenariat entre le Togo et Arise IIP, développeur de zones économiques spéciales en Afrique ou l'installation de la centrale Kékéli Efficient Power.

Ghislain

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Un plan multi objectifs contre la faim et la malnutrition au Togo

L'Etat togolais n'a jamais cessé de mettre en place des mécanismes pour éliminer les maux que représentent la faim et la malnutrition. Cette lutte pour une sécurité alimentaire continue sur le territoire n'est pas née aujourd'hui. Elle est la boussole des actions gouvernementales entreprises depuis 2005, celles-là même qui accélèrent le développement social et économique.

Le Togo a un plan stratégique intersectoriel (2019-2023) qui a pour objectif de pousser la faim et la malnutrition dans leur retranchement. A terme, les communautés vulnérables, y compris les petits producteurs, disposeront des systèmes alimentaires efficaces, équitables et inclusifs ; les capacités des institutions nationales seront renforcées pour élaborer et gérer des politiques et programmes équitables relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Grâce à la mise en œuvre de ce plan conforme au PND 2018-2022, le pays s'attend à une croissance économique durable et inclusive, au développement humain, à l'amélioration de l'accès à des services sociaux adéquats, une gestion durable de l'environnement et des ressources

naturelles. Non seulement, le plan prend en compte l'Objectif de développement durable 2 (éliminer la faim), mais aussi, il contribue à la réalisation de l'objectif 1 (éliminer la pauvreté), de l'objectif 3 (améliorer la santé), de l'objectif 4 (accroître l'accès à l'éducation), de l'objectif 5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes), de l'objectif 13 (action climatique) et de l'objectif 17 (partenariats).

La création et le développement des chaînes de valeurs est une autre stratégie adoptée par l'Etat pour éliminer la faim sur le territoire. Des travaux ont été effectués pour l'aménagement des agropoles afin d'accroître la productivité des cultures vivrières, créer des emplois décents et



améliorer la sécurité alimentaire. Grâce aux moyens mis en place,

le taux de malnutrition aigüe estimé à 6,5% en 2014 au Togo est

passé à 5,7% en 2017. Au même moment, le retard de croissance, l'un des principaux signes de malnutrition chronique, est passé de 27,5% en 2014 à 23,8% en 2017.

Compte tenu des efforts entrepris par les autorités togolaises, le Système des Nations unies (SNU) est convaincu que le Togo a la capacité d'éliminer la faim d'ici 2030. Justement, l'avenir est prometteur parce que plusieurs facteurs jouent en faveur du pays comme les conditions climatiques favorables avec des terres riches en eau, des possibilités simples pour l'irrigation et une population jeune et travailleuse.

Jacqueline

Une plate-forme de gestion intégrale des bars et restaurants

Tibar

Google play

► Gérez les activités de votre Bar ou Restaurant depuis votre **smartphone**

► Obtenez le **TPE** pour imprimer vos factures à partir de **45 000F CFA**

► Depuis votre appareil mobile gardez **LE CONTRÔLE DE VOTRE COMMERCE**

Plus de détails:
Togo: +228 90 37 79 49
Niger: +227 88 64 41 14
Bénin: +229 53 33 02 37
Côte d'Ivoire: +225 0779726220
Tchad: +235 66 27 32 88

www.tibar.tibaris.tg
@tibarisbar

COOPÉRATION MONÉTAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'UEMOA

Le Togo met en place les bases de son adhésion à l'ECO

Les quinze Etats de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) annoncent le lancement de leur monnaie unique ECO en 2027. Ils ont en effet adopté une feuille de route en vue du lancement d'une monnaie commune en 2027 au Ghana en juin 2021. Cette feuille de route sera effectivement réaliste à condition que les pays travaillent d'ores et déjà pour pouvoir à l'échéance 2027, être prêts pour mettre en place cette monnaie commune de la CEDEAO après l'annonce conjointe des présidents Alassane Ouattara et Emmanuel Macron sur la réforme du Franc CFA en décembre 2019 à Abidjan (Côte d'Ivoire).



Dans cette perspective, le Togo s'apprête à ratifier le nouvel accord monétaire devant refonder le partenariat entre la France et les États membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en prélude à la naissance de la monnaie unique ouest-africaine. En conseil des ministres, le gouvernement, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République réuni le 22 septembre 2021, a adopté un avant-projet de loi sollicitant l'autorisation du parlement pour la ratification du nouvel accord monétaire. « Le conseil a examiné et adopté l'avant-projet de loi autorisant la ratification de l'accord de coopération entre les Gouvernements des Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) et le Gouvernement de la République française. Le présent avant-projet de loi a pour objet de solliciter l'autorisation de la représentation nationale pour ratifier le nouvel accord de coopé-

ration monétaire entre les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA et le Gouvernement de la République Française, signé le 21 décembre 2019 à Abidjan. Ce nouvel accord constitue une avancée majeure réalisée dans l'intégration économique et monétaire des huit pays membres de l'UMOA, en mettant en place les bases de leur adhésion à l'ECO, projet de monnaie unique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Son objectif est triple : i) améliorer les échanges entre les différents pays membres, ii) renforcer la stabilité et la résilience des économies, iii) impulser une croissance forte, durable et inclusive au niveau de la région », lit-on dans le communiqué du conseil des Ministres. Le Togo est le seul pays ouest-africain à avoir réussi à atteindre les critères de convergence fixés pour l'adoption de l'Eco. Il s'agit notamment pour les Etats de maintenir un déficit inférieur à 3%, un taux d'inflation maximum de 10%, et un ratio Dette/PIB inférieur à 70%.

Déjà, des avancées ont été constatées en ce qui concerne le projet de monnaie unique Cedeao, avec l'initiative de l'économiste togolais Kako Nubukpo en mai 2021 qui a organisé à Lomé les Etats Généraux de l'Eco avec les universitaires, économistes, banquiers, grands patrons et personnalités politiques. Ce colloque a accouché d'une feuille de route en quatre axes proposée aux chefs d'Etats de la communauté notamment, une invitation aux Etats à l'unicité d'action et au renforcement de l'intégration économique, la mise en place d'une politique de change, les critères de convergence à court terme, le desserrement de la contrainte d'inflation, la convergence structurelle ou encore la mise en œuvre de politiques sectorielles ; la mise en place d'une banque centrale qui serait chargée de conduire la politique monétaire et de change des pays membres de la Zone Éco-Cedeao, la mutualisation des réserves de change qui sera le socle de la solidarité ; l'adoption d'une période transi-

toire vers la monnaie commune, au cours de laquelle un premier pool d'États réunissant les critères minimaux de convergence pourra se réunir.

En quoi consiste la coopération France-UEMOA ?

Suite à la signature de l'accord de coopération monétaire en décembre 2019 à Abidjan entre les présidents Alassane Ouattara et Emmanuel Macron sur la réforme du Franc CFA, le Sénat français a adopté le projet de loi d'approbation de l'accord de coopération monétaire entre la France et l'UEMOA en janvier 2021 et entérine le vote de l'Assemblée nationale du 10 novembre 2020 en faveur du texte. « Il s'agit d'une réforme historique, qui vise à mettre en place un cadre de coopération monétaire modernisé et renouvelé entre la France et les huit pays de l'UEMOA », avait rappelé le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian.

La réforme prévoit les principales évolutions notamment, « Le changement du nom de la devise : les autorités de l'UEMOA ont indiqué leur souhait de passer du « franc CFA » à l'« ECO ». Si le passage à l'« ECO » fiduciaire ne sera pas immédiat, il s'agit d'un changement symbolique majeur, qui est par ailleurs du seul ressort des Etats de l'UEMOA ; La suppression de l'obligation de centralisation des réserves de change de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sur le compte d'opérations du Trésor français, déjà effective ; Le retrait de la France des instances de gouvernance de la Zone, également mis en œuvre par anticipation ».

Par contre, le régime de change est en revanche inchangé : la parité fixe avec l'euro, au cours inchangé de 1 euro = 655,957

francs CFA et la garantie par la France de la convertibilité illimitée en euros de la monnaie émise par la BCEAO, l'ECO qui sont des paramètres essentiels à la stabilité macroéconomique de l'UEMOA.

La Direction générale du Trésor français, qui avait négocié l'accord de coopération monétaire avec l'UEMOA de décembre 2019, a depuis négocié et conclu avec la BCEAO les textes d'application de l'accord, et notamment la convention de garantie entre la BCEAO et le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, signée en décembre 2020.

Le nouvel accord de coopération monétaire entrera en vigueur après sa ratification par la France et les États-membres de l'UEMOA.

Pour mettre en place une monnaie unique à l'échelle de 15 pays, il faut des préalables. Cet engagement véritable des autorités togolaises est l'un des défis à relever par plusieurs pays de l'Union pour les possibilités d'atteindre à l'horizon 2027 le lancement de l'ECO. La monnaie « Eco » n'est pas un projet de l'UEMOA, mais de la CEDEAO dans son ensemble, qui inclut aussi des pays comme le Ghana, le Nigeria, ou encore la Guinée-Conakry et des pays comme le Liberia et la Sierra Leone. Ainsi, l'ensemble des futurs utilisateurs de l'Eco devraient accepter un abandon de leur souveraineté monétaire, au profit d'une entité unique qui s'impose à eux. Mais une telle décision supposerait que le Nigeria marque son accord; Dans la zone UEMOA aussi, les pays leaders comme la Côte d'Ivoire ne risquent pas de laisser de sitôt la gestion de leurs réserves de change. Le projet de création d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO a germé depuis 1983

Jojo

Conférence internationale sur les entreprises sociales et la RSE en mode virtuelle les 16 et 17 septembre 2021 à Lomé

« Entrepreneurat social : levier d'actions pour dynamiser la création d'emploi dans les collectivités locales », c'est sur ce thème que la quatrième (4^e) édition de la conférence internationale sur les entreprises sociales et la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) a eu lieu en mode virtuelle les 16 et 17 septembre 2021 à Lomé. D'éminents panélistes nationaux, étrangers, des élus locaux, des acteurs et professionnels du développement local ont animé cette rencontre internationale, un événement annuel organisé pour informer et communiquer autour des opportunités d'emplois et de richesses générés par l'économie sociale et solidaire, en mettant en valeur sa contribution au développement économique. Au total cinq panels

sont animés notamment, Panel 1 : Entreprises sociales et la RSE : levier d'insertion économique et socioprofessionnelle dans les collectivités locales ; Panel 2 qui porte sur la Relance et création d'emplois à l'ère post Covid-19 : un nouveau challenge pour les entreprises à impact ; Panel 3 :

Coopératives agricoles : un atout pour la pérennité de l'agriculture et la création d'emploi dans les collectivités locales ; 4^eème panel sur, Comment construire un écosystème favorable à la création d'activités de l'ESS dans les collectivités locales ? 5^eème panel sur, Comment mobiliser les ressources pour la création et le développement de projets ESS dans les collectivités locales ? Ces initiatives interviennent dans un contexte

marqué par la volonté des autorités togolaises de faire du Togo, « le hub de l'entrepreneuriat social en Afrique de l'ouest ». La troisième édition de cette conférence tenue les 29 et 30 juin 2020, a permis au Togo d'être éligible au programme triennal de l'Agence française de développement pour l'accompagnement de l'économie social et solidaire.

Les deux premières éditions tenues en 2018 et 2019 ont permis la création du Centre de ressources en entrepreneuriat social et économie sociale et solidaire (CeRES/ESS), la mise en place d'un programme de mentorship en faveur des entrepreneurs sociaux et l'entame d'un processus d'élaboration d'une loi-cadre en faveur des entreprises sociales au



Togo. Les résultats satisfaisants des éditions passées est le moteur de l'organisation d'une quatrième édition qui va réunir les acteurs du développement local en vue d'échanger sur les contours de la thématique de l'entrepreneuriat social, un modèle d'organisation

qui a le vent en poupe, et qui répond aux nouvelles problématiques nées des problèmes sociaux, économiques et territoriaux, afin non seulement d'éveiller les consciences, mais aussi de forger les bases de la société de demain.

Suivez l'actualité togolaise et mondiale en continue sur www.horizon-news.net

SYSTEME SANITAIRE AU TOGO

Un secteur remodelé malgré une crise sanitaire étouffée

Il ne peut pas en être autrement, compte tenu de la dynamique d'amélioration du secteur de la santé constatable dans le pays. Construction, réhabilitation et équipement des dispensaires, centres hospitaliers régionaux et préfectoraux, unités de soins périphériques, recrutement d'agents, renforcement de la formation du personnel, mise en œuvre des programmes de développement sanitaire, mesures sociales pour offrir des soins de qualité gratuits..., les moyens employés par le gouvernement pour préserver le bien-être des populations sont multiples et adaptés. Aujourd'hui, sur environ 50 000 fonctionnaires, le secteur de la santé occupe plus de 18 000 agents dont les conditions de vie et de travail sont



constamment améliorées. Le Togo qui attache du prix à la compétence du personnel de santé, compte 18 institutions publiques de formation en santé. En 2017, 08 nouvelles écoles de formation des infirmiers et sage-femmes ont été construites sur le territoire. Le projet d'amélioration de la santé

maternelle et infantile "Muskoka" a permis de construire et réhabiliter 22 formations sanitaires avec des équipements biomédicaux et le renforcement des services de planification familiale. Des réformes et initiatives battent leur plein. Il y a le programme des cliniques mobiles adopté en

2019 pour faciliter l'accès des populations [surtout celles qui habitent loin d'une formation sanitaire] aux services de soins de qualité ; le programme de contractualisation des hôpitaux lancé en 2017 pour améliorer la gouvernance des formations sanitaires publiques, augmenter le taux de fréquentation, d'actes chirurgicaux, d'accès aux produits pharmaceutiques et des recettes ; le subventionnement de la césarienne, Wezou [programme d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né], la prise en charge gratuite des écoliers via School Assur, l'assurance maladie de l'Inam qui offre des prestations aux agents publics et assimilés, les campagnes de vaccination contre des maladies tropicales, etc. Le premier cas de

coronavirus est apparu le 06 mars 2020 au Togo. D'avril 2020 à fin juin 2021, le gouvernement a mobilisé 363 milliards de francs CFA, soit 90,75% des 400 milliards prévus pour alimenter le Fonds de relance et de solidarité covid-19. Le dispositif de riposte et de prise en charge des malades mis en place est costaud. Le centre hospitalier régional Lomé Commune a été rénové et équipé pour rompre la chaîne de contamination sans oublier la campagne de vaccination démarrée le 10 mars 2021 pour endiguer la pandémie. Par ailleurs, les conséquences économiques sont minimes grâce à la vague de mesures sociales qui déferle (Novissi, gratuité des tranches sociales d'eau et d'électricité, facilitations fiscales...). Indubitablement, le Togo se rapproche de la couverture maladie universelle.

INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Le code du cinéma et de l'image animée adopté au Togo

Une nouvelle ère s'ouvre pour le secteur du cinéma au Togo. Les députés ont adopté à l'unanimité le 21 septembre 2021, le code du cinéma et de l'image animée. C'était au cours de la 3^e séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2021, sous la direction de S.E.Mme Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale. Le ministre de la culture et du tourisme, Kossi Gbényo Lamadokou, commissaire du gouvernement. Des promoteurs et réalisateurs du septième art ont été également présents. Cette loi est une grande nouveauté dans l'arsenal juridique togolais. Elle ambitionne de protéger la créativité des acteurs, des artistes et de toute personne impliquée dans l'acte de création cinématographique. C'est un instrument qui offre aux créateurs la garantie d'une juste rémunération ainsi que le respect de leur droit moral. Pour la Présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi Tsègan "une industrie cinématographique dynamique et performante ne peut que contribuer au raffermissement de la cohésion nationale, de la paix et de la sécurité dans notre pays, épine dorsale de la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé". « En effet, cette loi vise clairement à protéger la créativité des auteurs, des artistes et, plus généralement, de tous ceux qui sont impliqués dans l'acte de création

cinématographique. Elle offre donc aux créateurs la garantie d'une juste rémunération ainsi que le respect de leur droit moral. Ce projet de loi vise par ailleurs à assurer la protection du public contre les contenus nocifs ou illicites. Il prolonge effectivement les législations récentes tendant à favoriser l'accès à des programmes cinématographiques de qualité, diversifiés et pluralistes. Pour s'assurer d'une application efficace du nouveau cadre ainsi posé, cette loi crée le centre national du cinéma et de l'image animée ainsi que la cinémathèque nationale et la billetterie nationale de la cinématographie. Ainsi, la coopération prévue entre ces trois organes procède d'une idée de régulation du secteur », a déclaré Yawa Djigbodi Tsègan. Ce code du cinéma et de l'image animée prévoit la création du centre national du cinéma et de l'image animée pour rendre plus compétitif le cinéma togolais. Cette loi est l'instrument juridique qui régit désormais le secteur du cinéma et de l'image animée à travers la fixation des règles tablant sur l'organisation administrative du secteur du cinéma et de l'image animée et celles régissant la création des organismes de gestion y afférents, des conditions d'accès aux métiers du cinéma et de la vidéographie, des règles d'installation et d'exploitation des entreprises de production cinématographique et vidéographique

et celles des industries de distribution, des conditions d'implantation des établissements de spectacles cinématographiques et vidéographiques etc.. « En définitive, cette loi servira de catalyseur pour le gouvernement dans sa politique de promotion et de développement d'une industrie du septième art afin de permettre aux cinéastes togolais de faire des productions de qualité et en nombre suffisant pour assouvir la demande des films reflétant notre vécu, nos valeurs et



nos croyances, demande légitime exprimée par 7 nos concitoyens et abondamment relayée par la Représentation nationale », a souligné le ministre de la culture et du tourisme. Le cinéma togolais a de beaux jours devant lui et

donne aux cinéastes togolais l'envie de sasser et de ressasser leur génie créateur en vue de produire des films compétitifs, donc de belle facture.

Ghislain

Il est institué pour les commandes publiques, un quitus fiscal et une attestation de régularité fiscale. Ces actes sont exceptionnellement soumis à l'apposition d'un timbre fiscal de 500F.

Office Togolais des Recettes - OTR
Canal OTR
+228 90 99 41 01
8201

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Récépissé N° 0494/ 08 / 04 / HAAC

Directeur de Publication
Joseph GADAH
(228) 90 30 85 10

Rédaction
Joseph
Ghislain
Raissa

Imprimerie
La Colombe

Infographie
Benjamin K. Tchabi
90369796

Tirage
2000 Exemplaires

FILIÈRE SOJA

Une application pour tracker les cargaisons au Togo

Selon un communiqué conjoint des ministères en charge du commerce et de l'agriculture, le Togo va développer une application pour suivre les cargaisons de Soja lors de leur acheminement vers le Port de Lomé. L'outil numérique qui s'annonce, s'inscrit dans le cadre des « nouvelles innovations consensuelles discutées entre les acteurs de la filière », selon la note officielle. Dans la même optique d'améliorer le suivi des cargaisons dans le sec-

teur, les deux ministères annoncent également la mise en place de postes de contrôle, au niveau du Pont de Djéréhoué (au Nord d'Atakpamé, situé à environ 160 km de Lomé), et de la douane de Lilikope (vers la ville de Tsévié, à une trentaine de kilomètres de la capitale). « En outre, les acteurs de la filière sont informés que l'exercice de la profession d'acheteur ou d'exportateur de soja (conventionnel et biologique) et ses produits

dérivés est subordonné à l'obtention d'un agrément délivré par le Secrétaire exécutif du comité de conseil interprofessionnel de la filière de soja au Togo (CIFS-Togo) pour transmission au CCFS (Comité de Coordination de la Filière Soja », indique le communiqué. Au Togo, le secteur du soja, qu'il soit conventionnel ou biologique, observe depuis quelques années une embellie, du fait de l'attention particulière accordée par le gou-

vernement. Entre 2019 et 2020, la filière avait notamment généré près de 50 milliards FCFA et contribué à faire du Togo, le 1er exportateur mondial de soja bio vers l'UE, devant des pays comme la Chine et l'Inde. Des recettes qui devraient être boostées avec la mise en service récente de la Plateforme industrielle d'Adétikopé. Ces efforts de structuration et de contrôle interviennent dans un secteur de plus en plus robuste au

Togo, et pour l'un des produits d'exportation agricole les plus importants du pays. Le Togo, pendant deux années consécutives (en 2019 et 2020), a été reconnu comme premier exportateur de soja bio vers l'Europe. Sur la période, les volumes des ventes de bio sont passés de 42 300 t à 51 000 t vers le Vieux continent, soit une hausse annuelle de plus de 20%.

Augustin

A l'ESEC, l'édition 4 de la SIFA a primé les meilleures réalisations

Les rideaux sont tombés jeudi 23 septembre 2021 à Lomé sur la 4ème édition de la Semaine Internationale du Film

de la cinématographie. Organisée par les responsables de l'Ecole Supérieure des Etudes Cinématographiques (ESEC) en col-



des Apprenants (SIFA), un creuset réservé aux étudiants du secteur

laboration avec ses partenaires, ce festival de film vise à révéler



les réalisations des étudiants et aussi les préparer aux compétitions majeures. Si les éditions précédentes ont vu la participation des étudiants étrangers, l'acte 4 de la SIFA a été réduit au plan

national. Néanmoins, une vingtaine de films a pu faire acte de compétition. « La SIFA est un cadre où les apprenants se mesurent, une émulation entre apprenants. Elle ouvre les portes du

Fespaco », a expliqué AMAGLI Foli Alodé, Coordinateur Général de la SIFA et Directeur Général de l'ESEC. Pour cette édition, une dizaine de réalisations a été primée entre autres, la meilleure image, le meilleur scénario, le meilleur décor, le meilleur montage, le meilleur documentaire, la meilleure fiction. « Quand le secteur du cinéma n'est pas industrialisé, ça dort. Alors, notre défi aujourd'hui est d'industrialiser le secteur de la cinématographie pour booster l'économie. Pour cela, nous tirons chapeau au gouvernement qui a mis au point la loi portant code du cinéma et de l'image animée », a ajouté AMAGLI Foli Alodé.

Yao Yao

EXPO2020 DUBAÏ

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 octobre 2021 aux opérateurs économiques togolais

Les opérateurs économiques togolais désireux de participer à l'Exposition Universelle 2020 de Dubaï (Expo2020 Dubaï) sont priés de s'inscrire en ligne. Les inscriptions sont en effet ouvertes jusqu'au 31 octobre 2021, indique le ministère du commerce le 20 septembre 2021. Le Togo participe à ce rendez-vous d'affaires sous le thème : « l'inclusion du numérique dans le développe-

ment des populations ». Cette participation permettra au pays de « faire connaître à la communauté internationale l'innovation et l'ingéniosité togolaises », notamment via la présentation et la valorisation des réalisations et inventions réalisées. En dehors des expositions, plusieurs activités sont inscrites au programme. Il s'agit notamment de la journée économique prévue se tenir le 19 dé-

cembre 2021 sur le site de l'exposition. Celle-ci sera l'occasion de présenter des opportunités ainsi que des facilités d'investissement au Togo. Elle offrira également aux entrepreneurs togolais la possibilité de se connecter à leurs homologues du reste du monde à travers des rencontres d'affaires B to B. Outre la journée économique, il est prévu la journée nationale et la journée

des startups qui se dérouleront respectivement le 21 décembre 2021 et le 8 février 2022. Après un report l'année dernière en raison de la crise liée au Covid-19, l'Expo 2020 Dubaï s'ouvre le 1er octobre 2021 sous le slogan : « Connecter les esprits, construire le futur ». Tout un symbole pour cette zone du monde où rien ne semble impossible. Pour cette première exposition universelle organisée dans la région, les Émi-

rats arabes unis ont vu les choses en grand, avec pas moins de 192 pays représentés, des milliers d'animations et pléthore d'expériences immersives. Objectif : permettre aux visiteurs venus des quatre coins de la planète durant les six mois que dure l'événement de réfléchir ensemble à l'édification d'un meilleur futur, comme l'explique Reem Al Hashimy, directrice générale d'Expo 2020 Dubaï.

NOMINATION

Madadozi Tezike, nouveau Secrétaire Général du ministère en charge de l'agriculture

Mme Hélène Nèmè Bali, ancienne Secrétaire Générale du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural admise à la retraite est remplacée par Madadozi Tezike. Qui est Madadozi Tezike ? Ingénieur agro-économiste, né le 29 avril 1979 à Tindjassi dans la préfecture de Sotouboua, actuellement préfecture de la Plaine de Mò, est formé à l'Université de Lomé. En effet, il est employé dans ledit ministère depuis 2009. Faisant « de cette vague de jeunes compétents et expérimentés qui s'engagent à la relance du secteur agricole du pays, et qui font la fierté des ingénieurs agronomes du Togo à



travers une présence active sur les différents pans de l'économie nationale », Madadozi Tezike s'est particulièrement remarqué dans l'élaboration et à la mise en œuvre du vaste et ambitieux Programme National d'Investis-

sement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA). Également titulaire d'un Master obtenu en 2012 au Canada en Gestion axée sur les résultats en plus d'un autre Master en Suivi Evaluation des Politiques et Programmes, le natif de Tindjassi est outillé pour relever les défis auxquels il fait face. Il a été ancien Directeur des politiques, de la planification et du suivi-évaluation (DPPSE) du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Jusqu'à sa nomination, il était Directeur Général de la Centrale d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA).

INVESTISSEMENT

La CEA et ICC lancent un centre d'entrepreneuriat en Afrique

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Chambre de commerce internationale ont lancé conjointement le 16 septembre 2021, des Centres d'entrepreneuriat en Afrique, sous le thème « Créer des moyens de subsistance pour l'inclusion ». Avec des emplacements stratégiques à travers l'Afrique, les centres d'entrepreneuriat de la CEA - ICC travailleront avec diverses parties prenantes, notamment des entreprises, des chambres de commerce, des institutions universitaires, des agences intergouvernementales et gouverne-



mentales, pour connecter les entrepreneurs locaux aux marchés mondiaux et améliorer les condi-

Suite à la page 7

UEMOA

23 millions de personnes sont menacées de crise alimentaire

Environ 22,9 millions de personnes actuellement sous pression alimentaire, pourraient basculer en situation de crise si des actions ne sont pas mises en œuvre. L'information émane du cadre harmonisé de l'UEMOA, la crise alimentaire dans les huit pays de la zone s'est accentuée. Le nombre de personnes en besoin d'assistance alimentaire et nutritionnelle d'urgence est passé de 5,7 millions de personnes sur la période juin-août à 8,1 millions à fin juin 2021. Depuis 2020, la situation nutritionnelle est restée précaire dans la plupart des pays sahéliers. Les populations les plus tou-

chées se retrouvent concentrées au Burkina Faso, au Mali, au Niger notamment dans la zone frontalière avec le Nigéria. Au nombre des causes, l'insécurité sociopolitique se classe comme le principal facteur aggravant de cette situation de crise alimentaire et nutritionnelle. Elle provoque d'importants flux de personnes déplacées internes (plus de 1.1 million au Burkina Faso) et la fermeture de nombreux centres de santé et d'écoles, privant les enfants de cantine scolaire. En Côte d'Ivoire, cette crise touche 600 000 personnes dont la plupart sont sous pression alimentaire, soit au bord

de la situation d'urgence. Le Burkina Faso et le Mali ont enregistré par ailleurs de bonnes progressions de productions vivrières pour la campagne 2020-21, avec des augmentations respectives de 13.0 % et 7.8 %, par rapport à la campagne précédente. Plus que jamais, les capacités d'accès des ménages vulnérables aux aliments doivent être renforcées. De bons signaux de reprise économique sont annoncés et selon les estimations de la BCEAO, le PIB réel en zone UEMOA a progressé de 4.6 % au premier trimestre 2021. L'inflation reste maîtrisée, avec un taux de 1.8 % à la fin février 2021.

8ÈME ÉDITION DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE L'OIC HALAL 2021 EN TURQUIE

Extra Group donne le ton des inscriptions

Le Togo est attendu pour la 1ère fois du 25 au 28 Novembre 2021, à la 8ème édition de la Foire Internationale de l'OIC HALAL Expo 2021 en Turquie couplée d'avec la 7ème édition du Sommet mondial Halal.

Ainsi, en vue de permettre aux opérateurs économiques et autres de participer à cette rencontre d'affaires, la société Extra Group chargée de l'organisation au Togo de la participation à ladite foire, a officiellement lancé le 21 septembre 2021 à Lomé les inscriptions et ce, jusqu'au 30 octobre prochain. L'idée maîtresse est de permettre aux produits « Made in Togo » et aux entrepreneurs de trouver des débouchés et, présenter les atouts du Togo. Pour Kao-Kezié Kpagnadi Vianney, membre de la société Extra Group, « Cette foire est une opportunité pour renforcer les liens d'amitiés et de coopération entre le Togo et les autres pays. Favoriser l'insertion des jeunes entrepreneurs et aussi, contribuer au développement économique et culturel du Togo et surtout du PND ». Organisée sous le haut parrainage du Président de Turquie par Discover events en association avec le Centre Islamique pour le développement du com-



merce avec le support du ministère du commerce et d'autres ministères ainsi que des Organisations Non Gouvernementales de la République de Turquie, pendant les quatre jours que va durer la Foire Internationale de l'OIC HALAL Expo 2021, plusieurs activités sont prévues entre autres, salon, exposition, opportunités de rencontre B2B et B2C, partenariats, agro-alimentaire, finance, technologie, tourisme, pharmacie, mode, BTP, industrie, etc. « Considérée comme l'une des plus grandes expositions au monde, cette foire se tiendra au Centre des Congrès d'Istanbul (Turquie). L'exposition se fera sur 14476 mètre-carrés avec la présence d'environ 35 000 visiteurs venus

de 94 pays et, 378 exposants de 36 pays dont le Togo. 7710 rencontres B2B et B2C », a expliqué Michel VIDZRaku, membre de la société Extra Group et Directeur Général de l'entreprise Nouvelle Génération Polyester (NGP). Pour participer à cette foire où est attendue une centaine d'opérateurs économiques du Togo, il faut déboursier une somme d'un million cinq cent mille francs (1 500 000 FCFA), ce qui prend en charge, le visa, le billet aller-retour, la restauration, les déplacements en Turquie etc. La société Extra Group est située à l'étage de la pharmacie Notre Dame de Lourde à Agoe-nyivé quartier deux (2) lions.

Charles Yao

3ÈME FORUM SUR LA RSE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Du 1er au 2 décembre 2021 à Dakar

RSE et PED (Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises dans les Pays Émergents et en Développement) et ses partenaires africains avec l'appui de l'AFD (Agence Française de Dévelop-

pe de taille pour le développement économique du continent. Bien plus, elles appellent à une économie responsable, durable, respectueuse des droits humains, fournissant des emplois décents et préservant le climat. Cette écono-



pe), en partenariat avec la CPCCAF Coopération, issues des Chambres Consulaires Francophones et Africaines et la CCIAD (Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar), organisent le 3ème Forum sur la RSE en Afrique Francophone - FRSE-AF 2021, du 01 au 02 décembre 2021, le forum des solutions concrètes. La RSE émerge en Afrique, avec des entreprises et acteurs qui s'engagent; Des enjeux et une vision spécifiques se dégagent. Les PME, TPE et start-ups ont un poids extrêmement fort dans l'économie africaine. La création de valeur, condition nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie des populations, est plus qu'ailleurs une attente sociétale. Le pilier économique du développement durable est ainsi essentiel au même titre que les piliers social et l'environnemental. Dans ce contexte, la finance durable, responsable, à impact et climatique sont des opportunités

mie multiplier l'impact social et environnemental du développement économique. Placé sous le thème "Afrique de l'ouest : la RSE pour un développement économique qui soit inclusif et durable", le Forum International de Dakar vise à accélérer l'émergence de l'économie africaine. Les participants seront amenés à inciter et donner des méthodes aux PME pour démarrer une démarche RSE, de créer un dialogue inter-acteurs (PME, investisseurs, grandes entreprises, organisation d'entreprises, OSC), d'échanger sur plusieurs thématiques primordiales telles que les défis de croissance des PME, y-compris les financements et identifier des solutions qui passent par la RSE, et sur la contextualisation de la RSE en Afrique.

Vous souhaitez en savoir plus sur le forum, n'hésitez pas à visiter le site internet: www.rse-et-ped.info.

Jean-Marc EDRON

INVESTISSEMENT

La CEA et ICC lancent un centre d'entrepreneuriat en Afrique

Suite de la page 6

tions réglementaires permettant aux PME de prospérer. Les centres d'entrepreneuriat développeront les compétences des jeunes confrontés à des perspectives d'emploi incertaines pour encadrer des start-ups et des entrepreneurs locaux. Les centres devraient former la prochaine génération de chefs d'entreprise

africains. « Les centres fourniraient aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) les outils et les voies pour développer leurs activités et jouer un rôle efficace dans la chaîne d'approvisionnement des biens et services. Ils fourniront également des voies pour accélérer l'autonomisation des femmes et des jeunes, une action nécessaire pour accélérer la croissance et la reprise de l'Afrique après la pandémie

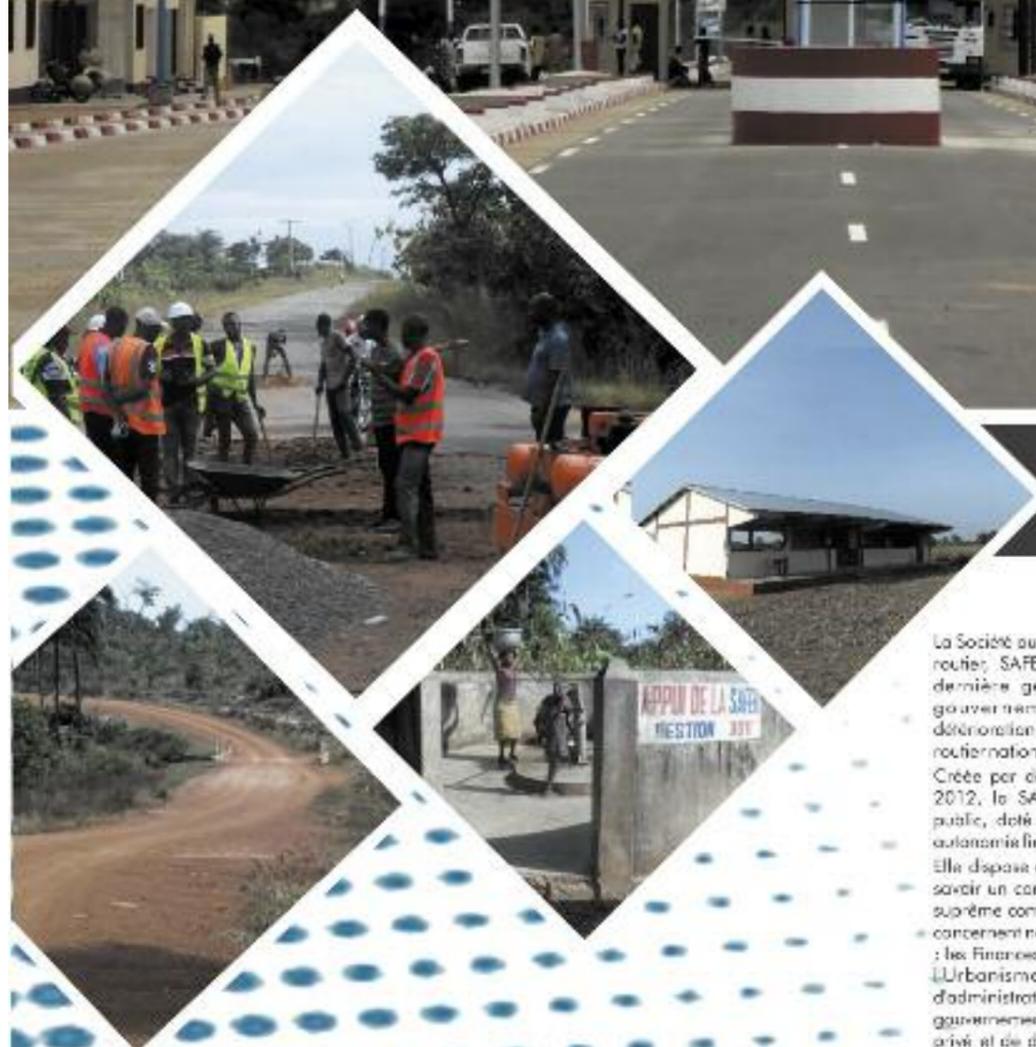
», a lancé Oliver Chinganya, directeur du Centre africain de statistique à la CEA. Les données de la CEA montrent que les MPME, souvent détenues par des femmes et des jeunes, représentent environ 98% de toutes les entreprises et 60 pour cent des emplois du secteur privé dans les pays africains. Ils sont un élément fondamental du tissu économique des économies africaines. Les PME les plus jeunes et les plus petites

contribuent à 22% de la création nette d'emplois sur le continent. L'Afrique a le taux le plus élevé de création de nouvelles entreprises, et les jeunes sur le continent sont 1,6 fois plus susceptibles d'être des entrepreneurs, relevant les défis du sous-emploi et du chômage des jeunes. Les centres d'entrepreneuriat inspireront les futurs entrepreneurs grâce au développement des compétences, à la numérisation et au mentorat essentiels pour que les femmes et les jeunes surmontent les obstacles traditionnels à l'accès aux ré-

seaux. Les estimations de la CEA montrent que le potentiel de l'économie numérique dans les 20 à 30 prochaines années pourrait atteindre 47 000 milliards de dollars, soit 20 fois le PIB de toute l'Afrique aujourd'hui. Avec une population de 1,3 milliard d'habitants, l'Afrique a la population la plus jeune du monde, avec 70 % de moins de 24 ans et plus de 750 millions de moins de 35 ans. Avec les bonnes opportunités, les jeunes pourraient stimuler une croissance économique inclusive à travers le continent.

SAFER

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier



La SAFER

La Société autonome de financement de l'entretien routier, SAFER, un fonds d'entretien routier de dernière génération, est une initiative du gouvernement togolais, préoccupé par détérioration sans cesse croissante du patrimoine routier national.

Créée par décret N° 2012-013/PR du 26 mars 2012, la SAFER est en effet, un établissement public, doté d'une personnalité juridique, d'une autonomie financière et administrative.

Elle dispose de plusieurs instances dirigeantes, à savoir un conseil de surveillance, qui est l'organe suprême composé des ministères dont les charges concernent notamment les Infrastructures routières ; les Finances ; les Transports ; les Pêches rurales et l'Urbanisme. Elle est aussi dotée d'un conseil d'administration constitué de trois représentants du gouvernement, de deux représentants du secteur privé et de deux représentants des usagers de la route. La SAFER est également dotée d'une direction, ordonnateur du budget de la société et

responsable de sa gestion devant le conseil d'administration.

Elle se fait représenter sur toute l'étendue du territoire par des postes de péages, entre autres, sur la route nationale N°1 à Cocabili et le poste de péage de Défaï, qui se chargent de la collecte des fonds auprès des routiers, ainsi que d'autres en cours de construction. Elle se fait aussi identifier sur le terrain par des services d'entretien routier, chargés du balayage des routes et du curage des caniveaux.

SAFER est également un client de « Go Africa Online », qui lui offre ses services en termes de communications, donnant ainsi des renseignements à toute personne morale ou non de mieux connaître SA FER. La SAFER est membre de l'Association des fonds d'entretien routier africain (AFERA) et fait partie à ce titre, du Groupe local d'Afrique de l'ouest (GLAO), un dénommément sous régional de la même organisation.



ENTRETIEN ROUTIER



GESTION DES POSTES DE PEAGES



APPUI A CERTAINS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Route nationale n°1 (Agoè Cocabili) Lomé-Togo BP.8646 Tél: +228 22 51 88 55

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS
RESPECTEZ LES MESURES BARRIÈRES